

## Le 18 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 13 septembre 2014

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon	X	
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X arrivé à 20h45	
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
SCHONG Bernard	X	
DELBEGUE Hervé	X	

Les Conseillers présents, soit 18 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les Conseillers, à savoir Annick DEVOISIN.

### ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Budget principal : Décision Modificative n°2 : intégration du transfert de patrimoine suite au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands,

- Budget annexe Location Décision Modificative n°2 : nouveaux crédits (toiture),
- Ecoles :
  - Rythmes scolaires : présentation de l'organisation pour septembre et tarification des activités périscolaires,
  - Maintenance du parc informatique de l'école publique et de l'école des Marronniers
- Conseil Municipal des Enfants : fin du mandat : bilan et devenir.
- Modification des tarifs pour le centre de Loisirs le Moulin
- personnel :
  - cadeau pour mariage
  - paiement heures supplémentaires
- adhésion à la fédération française de golf
- emprunt : avenant au contrat de prêt n°6463601 contracté le 27 avril 2006 auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
- dénonciation de la convention d'occupation de la Casa Del Campo avec le Golf Club du Campanil, le Comité de Jumelage et Vin Terroir et Gastronomie.
- motion pour le maintien de la pharmacie de proximité
- Intégration au futur projet agro-environnemental et climatique porté par a communauté de communes de l'Isle Crémieu.
- Questions diverses dont : travaux des différentes commissions.

A l'ouverture de la séance, le Maire met à l'approbation le compte rendu de la dernière réunion. Bernard Schong demande la parole pour faire lecture d'une note critiquant la rédaction et faisant part de commentaires et réflexions supplémentaires. Après lecture, le Maire procède à l'ouverture de la séance du jour.

#### Autorisation à un avocat pour ester en justice

Considérant le différend qui oppose la commune à la Direction Académique des Services de l'Education nationale au sujet de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire, Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire.

Le Maire a décidé de confier la défense de la commune à Maître BOURILLON du cabinet d'avocats URBAN Conseil de Lyon afin d'engager un recours gracieux auprès du Recteur, ainsi que l'établissement des recours au fond et en référé.

Les honoraires de Me Bourillon se basent sur une somme forfaitaire de 750,00 € H.T. Il conviendra de rajouter à ce montant le coût du déplacement à Grenoble, pour l'audience de référé, facturée au taux habituel de 150,00 € H.T./ heure.

Enfin, l'établissement d'un projet d'arrêté municipal arrêtant, conformément à l'article L. 521-3 du code de l'éducation, l'emploi du temps hebdomadaire sur Corbelin (ainsi que du courrier de saisine pour avis de la DASEN), nécessiterait 2 heures de diligences, soit 300,00 € H.T. au total.

**Ce contentieux a été pris en charge par l'assurance protection juridique.**

#### Avenant au contrat d'assurance du personnel des collectivités

Vu le contrat signé avec GROUPAMA pour le contrat d'assurance du personnel des collectivités pour les garanties statutaire signé pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

Le Maire a décidé de signer les conditions particulières applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 fixant, entre autre, le taux de cotisation à 5.38% de l'assiette de cotisation.

**Délibération n° 2014-8-1 : Budget principal : Décision Modificative n°2 : intégration du transfert de patrimoine suite au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Chaîne des Tisserands**

Suite au retrait de la commune de la Communauté de communes la chaîne des Tisserands (CCCT), le patrimoine doit être transféré.

Concernant les sentiers de randonnées (valeur nette de transfert : 18862.09€), la voirie desserte de la Rivoire (valeur nette de transfert : 48 747.93€) et la voirie de Corbelin (valeur nette de transfert : 1 333 715.33€) figurant au budget principal de la communauté de communes, les sommes seront intégrées dans la comptabilité communale par des opérations d'ordre non budgétaires.

Restent les terrains de la zone d'activités de la Rivoire figurant au budget annexe de la CCCT :

Il a été convenu de la rétrocession de la propriété des terrains à la commune pour l'euro symbolique.

Il conviendra de passer les écritures comptables suivantes :

Article	Libellé	Valeur d'intégration
2111	Parcelles La Rivoire	1,00 €
2111-041	Parcelles La Rivoire	64 349,00 €
13258-041	Subvention CC Chaîne des Tisserands	64 349,00 €

Il convient de faire une décision modificative pour ouvrir les crédits :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer les ouvertures de crédits suivants au budget principal :

**Section Investissement :**

**Recettes :**

Article 13258-041 : **64 349,00 €**

**Dépenses :**

Article 2111-041 : **64 349,00€**

**Budget annexe Location Décision Modificative n°2 : nouveaux crédits (toiture),**

Pas besoin de faire une DM pour l'instant, ces travaux relevant du fonctionnement (entretien de la toiture), les crédits sont suffisants.

**- Ecoles :**

**Rythmes scolaires : présentation de l'organisation pour septembre**

Béatrice Berger reprend la chronologie des actions engagées depuis la réunion du conseil du 3 juin et le travail fait par la commission.

Suite au vote du conseil municipal le 3 juin dernier qui a validé les nouvelles orientations de l'organisation, une communication auprès des parents d'élèves a été faite :

- 1- par courrier les 16 juin et 11 août
- 2- Une permanence a eu lieu le jour de la rentrée entre 15h30 et 18h
- 3- Par l'intermédiaire du Secrétariat de mairie qui a répondu aux questionnements des parents.

**L'organisation générale des TAP est la suivante :**

- 1- Les activités :

Les enfants sont répartis en groupe (maxi 12 enfants) en fonction des tranches d'âge suivantes : – 6ans, 6-8 ans et plus de 8 ans

Le choix des activités les mardis et vendredis s'est porté en fonction principalement des disponibilités des intervenants.

En Maternelle, il s'agit d'un choix délibéré de laisser les plus petits avec leurs ATSEM pour ne pas perturber les enfants conformément aux recommandations de l'Inspection de l'Education Nationale. En grande section, les enfants font de l'anglais.

Pour la première période qui prendra fin aux vacances de la Toussaint, les activités proposées aux enfants sont les suivantes :

Les classes primaires :

Pour les 6-8 ans

Le personnel communal assure les activités suivantes : atelier lecture, activités manuelles et artistiques.

Mme Aribi propose une activité autour des « peuples du sud » axée sur les différentes traditions,

L'association RAC (Retraite Amicale Corbelinoise) propose aux enfants des jeux de société.

Mme Bazin assure un atelier de sophrologie

L'activité de Foot cette année est assurée par un seul éducateur qualifié.

Le judo est proposé par l'intermédiaire du judo club des Avenières

Pour les plus de 8 ans :

Christophe Sertel propose un atelier Musique théâtre.

Les enfants feront également du basket. Si le Basket Club de Corbelin qui est en coopération avec 2 autres clubs, a recruté un éducateur, ce dernier ne pouvait pas intervenir à Corbelin puisqu'il était déjà pris par les autres communes dans le cadre des TAP. L'éducateur qui interviendra s'occupe du club d'Aoste.

L'activité Golf est reconduite toujours avec Nicolas Lecoutre, moniteur de golf.

Mme Aribi propose aussi son activité autour des « peuples du sud » axée sur les différentes traditions.

Les activités ont lieu de vacances à vacances :

Entre Noël et février : comme il n'y aura que 4 semaines, l'idée est de proposer aux enfants des activités ponctuelles : plusieurs pistes sont à l'étude : poterie, secourisme ....

2- La garderie récréative :

Elle a lieu les lundis et jeudis :

Les grands jeux sont organisés. D'ici peu, il est prévu de proposer aux enfants de faire de l'aide aux devoirs.

Les ACP (Activités Complémentaires Personnalisées) assurées par les enseignants se font ces jours là, ainsi, les enfants inscrits aux TAP et devant suivre les ACP ne seront plus pénalisés.

Après deux semaines de mise en place, tout semble bien fonctionner.

En plus de l'organisation des TAP, la commission a élaboré un règlement intérieur qui a été signé par les parents et les intervenants.

Béatrice Berger aborde la tarification de ces activités : ce point a déjà été évoqué en séance de juin 2014 et les parents ont été informés de cette éventualité.

Il s'agira d'un forfait payable sur 9 mois.

Il est fait 2 propositions de tarification

1 <sup>er</sup> enfant	10 €
2 <sup>ème</sup> enfant	9.5€ (19.5€)
3 <sup>ème</sup> enfant	8.5€ (28€)
4 <sup>ème</sup> enfant	8€ (36€)

1 enfant	10 €
2 enfants	19 € (2 x 9.5€)
3 enfants	25.5€ (3 x 8.5€)
4 enfants	32€ (4 x 8€)

Le Maire propose le tarif le plus avantageux pour les familles à savoir la 2<sup>ème</sup> proposition.

Frédéric Géhin souhaite avoir des informations sur :

- Coût des TAP de l'année dernière,
- Le bilan prévisionnel pour cette année,
- Savoir si une convention avec la CAF a été ou sera signée,
- Demande une prise en compte du quotient familial dans la tarification.

Béatrice Berger répond que la réforme des nouveaux rythmes scolaires a coûté 31000€ (école le mercredi matin et activités périscolaires) pour une dotation de l'Etat de 9350€. Cette aide de l'Etat sera reconduite exceptionnellement pour l'année scolaire 2014-2015.

Pour le prévisionnel de cette année, la municipalité repart sur les mêmes bases de rémunération que l'an passé : d'ailleurs, il a fallu renoncer à une activité puisque l'intervenant demandait une rémunération horaire trop importante (entre 80 à 90€ de l'heure).

Concernant la convention avec la CAF :

Les demandes peuvent être déposées jusqu'en novembre. Seulement, cette convention impose de nombreuses contraintes : au niveau des lieux (les activités doivent être à proximité de l'école : quid des activités sportives au complexe ?), au niveau de la tarification, de la qualification des intervenants, des bilans statistiques à produire qui représente un coût de travail important qu'il convient de chiffrer : au final le gain de la participation de la CAF n'est pas évident.

Quant à la « non prise » en compte du quotient familial (QF) dans la tarification, Béatrice Berger fait remarquer qu'il a été tenu compte de la fratrie, qu'il s'agit déjà en soit d'une modulation en rapport indirect avec le QF. Il a été pris en compte de ce qui se pratique dans les autres communes. Il faut penser également au traitement de la facturation qui doit être simple et facile à mettre en place.

Béatrice Berger interpelle à son tour Frédéric Géhin, auteur de l'article sur les rythmes scolaires publié dans la « Feuille de Murier », publication qui a été distribuée aux Corbelinois récemment.

Elle souhaite apporter un correctif :

« Les parents ont dû attendre la rentrée pour découvrir les nouvelles conditions des TAP et le fait que ceux-ci sont payants ».

Cette affirmation est fautive : les parents ont reçu 2 courriers à leur domicile pour les informer de la situation et du « contentieux » qu'il existait avec la Direction des Services de l'Education Nationale. Si les parents n'ont pas été informés avant c'est que la municipalité ne savait pas quelle organisation serait retenue.

Il a été également demandé les effectifs aux TAP :

Il y a aujourd'hui 94 enfants au lieu de 156 l'année passée. Attention, 156 est le nombre maximal de participation au cours de l'année. En septembre 2013, ils n'étaient que 130 participants (cf compte-rendu de la réunion du 10/9/2013). A la même période, on peut

considérer qu'il y a 36 enfants de moins. Ce nombre est à relativiser car il n'y a plus que 169 élèves scolarisés au lieu 188 à la rentrée passée (19 en moins).

Conclusion du maire :

Le Maire remercie pour le travail colossal qui a été fourni par les membres de la commission, y compris les élus de « l'opposition » qui en font partie. Il adresse également une recommandation aux élus dit de l'opposition : qu'ils fassent attention de ne pas colporter des idées fausses dans le cadre de leur « feuille de Murier ».

Il conclut en rappelant les faits suivants : la nouvelle organisation fonctionne, les activités ont été recentrées sur l'école pour essayer de gagner le ¼ d'heure d'activité qui faisait défaut l'année passée et qui n'a pas été accordé par l'IEN. Il a fallu utiliser des salles mises à disposition des associations. A ce sujet, le maire tient à remercier les dirigeants du Sou des Ecoles, du Comité des Fêtes et de la Boule Soyeuse d'avoir « joué le jeu » pour laisser les groupes utiliser « leur » salle.

Le Maire rappelle que l'objectif est le bien être des enfants : en concertation avec le personnel communal et en réorganisant les lieux, il n'y a plus qu'un seul service au restaurant scolaire : ainsi les enfants ont plu de temps pour déjeuner.

Il travaille également à la réorganisation des emplois du temps du personnel affecté aux écoles pour permettre la présence d'une ATSEM par classe le matin (soit 3 personnes).

Frédéric Géhin rappelle que lui et son groupe expriment un désaccord de fond sur l'organisation actuelle des nouveaux rythmes scolaires : ils assument leur position, mais en aucun cas ils ne cherchent à polémiquer systématiquement. Il prend comme exemple le service unique au restaurant scolaire : cette réorganisation ne leur pose pas de problème.

Le Maire rappelle juste que lors du 1<sup>er</sup> conseil après les élections, Frédéric Géhin a clairement positionné les élus de son groupe en tant « qu'opposition » alors que le souhait du Maire était de travailler tous ensemble pour la commune.

### **Délibération n° 2014-8-2 : tarification des activités périscolaires et de la garderie récréative**

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à 4 voix contre (SCHONG, MEYER, GEHIN, DELBEGUE) et 15 voix pour, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 la tarification suivante pour les activités périscolaires et les garderies récréatives mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires :

1 enfant	10 €
2 enfants	19 € (2 x 9.5€)
3 enfants	25.5€ (3 x 8.5€)
4 enfants	32€ (4 x 8€)

- PRECISE qu'il s'agit d'un forfait qui sera demandé aux familles sur les 9 mois de l'année scolaire suivants : d'octobre à juin. Ce forfait est le même que le ou les enfant(s) soit(ent) inscrit(s) pour 1 journée ou 4 journées par semaine.

### **Délibération n° 2014-8-3 : Maintenance du parc informatique de l'école publique et de l'école des Marronniers**

La communauté de communes la Chaîne des Tisserands avait équipé toutes les écoles publiques et privées du territoire d'ordinateurs et assurait leur maintenance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il n'y a plus aucune maintenance d'assurée. Si la maintenance des postes de l'école publique est assurée par la commune, quid de celle de l'école privée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en charge la maintenance du parc informatique de l'école publique et également de l'école privée des Marronniers
- AUTORISE le Maire à engager une consultation.

### **Délibération n° 2014-8-4 : Conseil Municipal des Enfants : fin du mandat : bilan**

Le mandat du conseil municipal des enfants prend fin en septembre prochain.

Le Maire donne lecture de la délibération du 18 mai 2010 portant création du Conseil Municipal des Jeunes, appelé communément CME (Conseil Municipal des Enfants)

*Délibération du 18 mai 2010 portant création du CME*

#### **PROJET JEUNES : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

*Lors de la réunion du 23 février dernier, le projet de création d'un conseil municipal des jeunes avait été présenté.*

*Les élus étaient favorables à ce projet qui peut devenir un excellent vecteur d'éducation à la citoyenneté et aussi de prise de contact avec les jeunes. Il avait été convenu, dans un premier temps, de contacter les directeurs pour planifier sa mise en place, pour recruter des parents volontaires afin que le CMJ soit en fonction dès septembre 2010. Ces démarches ayant été effectuées, il convient d'acter la création d'un conseil municipal des jeunes.*

*Vu l'article L 2143.- du CGCT qui prévoit la constitution de comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et après discussion, le Conseil Municipal :*

- *DECIDE de créer un Conseil Municipal des Jeunes.*
- *FIXE le nombre de conseillers à 12 pour l'ensemble des deux établissements scolaires de la commune à savoir l'école primaire et l'école privée des Marronniers. La répartition des sièges entre les deux écoles se fera au prorata du nombre d'élèves de chaque établissement. Seuls les élèves domiciliés sur la commune pourront siéger. La durée du mandat sera de deux années, la première élection aura lieu en septembre 2010 et concerneront les élèves de CE2 et CM1.*
- *DESIGNE les élus suivants pour animer ce Conseil :*  
*Christian Chaboud, Bernard Guillaud, Frédéric Taconnet, Monique Favel, Sébastien Savarino, Frédéric Géhin.*

Il donne ensuite la parole à Frédéric Géhin pour faire le bilan de ces 2 mandats :

Lors du 1<sup>er</sup> mandat, il avait été créé 3 sous commissions avec des missions différentes.

Les jeunes élus durant ces 2 années ont participé aux cérémonies commémoratives, ont participé au repas ancien. Ils sont à l'origine des panneaux de prévention posés à proximité des écoles. Ils ont assisté à des actions avec le SICTOM de Morestel.

Pour le 2<sup>ème</sup> mandat, le principe des sous-commissions a été abandonné pour que tous les enfants puissent travailler ensemble sur des projets communs.

Puisque le mandat était de 2 années et afin de conserver un lien avec les collégiens, il a été décidé d'élire des conseillers dans les classes de CM1 et CM2. Cet essai n'a pas été concluant : la 2<sup>ème</sup> année du mandat, les nouveaux collégiens n'ont plus participé au CME à 1 ou 2 exceptions.

Les actions entreprises par ce 2<sup>ème</sup> CME ont été : organiser des collectes pour l'association entraide internationale, des après midi jeux, des après midi cinéma... Ils ont également visité de la Communauté de communes du Pays des Couleurs.

En conclusion, Frédéric Géhin dit qu'il est difficile au début du mandat de prévoir ce qu'il sera fait car les actions engagées se font beaucoup en fonction des idées des enfants.

Il s'est intéressé aux CME des communes aux alentours : celui de Morestel est très ancien mais les enfants sont élus pour une année scolaire : ce qui garantit plus d'assiduité mais ne permet pas d'engager de « grands » projets.

Le Maire donne ensuite la parole à Isabelle Jacquemin, qui a supervisé le CME à la suite des élections :

Dès la semaine suivante les élections municipales, il a fallu organiser le nettoyage de printemps, préparer la cérémonie du 8 mai. A noter la participation d'un animateur du centre social des Avenières lors des réunions du CME.

Les jeunes conseillers ont participé au corso fleuri du Comice Agricole avec leur vélo décoré. Une sortie à vélo a été organisée samedi dernier.

Elle a du reprendre rapidement la supervision du CME sans en connaître réellement le fonctionnement et elle a œuvré avec Claude Carrias pour essayer de redonner du souffle au CME.

Elle a rencontré dernièrement les 2 directeurs d'école pour évoquer la reconduite du CME. M. Ardisson, nouveau directeur de l'école des Marronniers s'est montré particulièrement intéressé.

Le Maire fait part de sa position : il aurait préféré faire une pause d'une année pour préparer une animation plus axée sur les jeunes.

Il laisse ensuite la parole aux conseillers :

Hervé Delbègue craint qu'une pause d'une année casse la dynamique d'autant plus si l'école privée est motivée à reconduire le CME

Frédéric Géhin rappelle que rien n'oblige à avoir un programme ambitieux.

Béatrice Berger a des idées de « missions » pour les enfants, comme un travail sur le patrimoine communal avec le recensement des bornes. Ce point avait été abordé lors d'un CME : les enfants avaient l'air intéressé.

Un travail sur la commémoration du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale : un écrivain local a écrit de beaux textes : ce pourrait être une opportunité pour associer le CME aux enseignants et à la commission culture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de reconduire le CME mais de réduire le mandat des jeunes élus à un an.
- CHARGE Béatrice Berger de superviser l'organisation avec Isabelle Jacquemin et Claude Carrias.

### **Délibération n° 2014-8-5 : Centre de loisirs : modification des tarifs au 1<sup>er</sup> octobre 2014 :**

Sur proposition de Béatrice Berger et afin d'ajuster la tarification du centre de loisirs le Moulin, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ARRETE la modification des tarifs « supplément sorties » et « forfait semaine » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 comme suit :

QF	SUPPLEMENT SORTIES	FORFAIT SEMAINE
<501	4,50 €	45,0 €
501 à 700	5,00 €	49,5 €
701 à 900	5,50 €	54,0 €
901 à 1200	6,00 €	58,5 €
1201 à 1500	6,50 €	63,0 €
1501 à 1800	7,00 €	67,5 €
1801 à 2000	7,50 €	72,0 €
>2000	8,00 €	76,5 €

Pour information le forfait pour la semaine est désormais calculé de la façon suivante : le 5<sup>ème</sup> jour est à -50% au lieu de la gratuité comme proposé lors de « relancement » du centre de loisirs.

Pour rappel, les tarifs appliqués au centre de loisirs seront à compter du 1<sup>er</sup> octobre :



## MERCREDIS LOISIRS ET VACANCES SCOLAIRES

QF	Journée complète AVEC REPAS	<u>1/2 journée</u> <u>avec repas</u> <u>uniquement</u> <u>le mercredi</u>	<u>1/2 journée</u> <u>sans repas</u> <u>uniquement</u> <u>le mercredi</u>	FORFAIT MERCREDIS forfait au mois 4 MERCREDIS AVEC REPAS	FORFAIT MERCREDIS forfait au mois 4 MERCREDIS ½ journée AVEC REPAS	FORFAIT VACANCES 5 jours soit 1 SEMAINE DE VACANCES AVEC REPAS	SUPPLEMENT SORTIES
<501	10,00 €	6,00 €	5,00 €	32 €	20 €	45,0 €	4,50 €
501 à 700	11,00 €	6,60 €	5,50 €	35,20 €	22,00 €	49,5 €	5,00 €
701 à 900	12,00 €	7,20 €	6,00 €	38,40 €	24,00 €	54,0 €	5,50 €
901 à 1200	13,00 €	7,80 €	6,50 €	41,60 €	26,00 €	58,5 €	6,00 €
1201 à 1500	14,00 €	8,40 €	7,00 €	44,80 €	28,00 €	63,0 €	6,50 €
1501 à 1800	15,00 €	9,00 €	7,50 €	48,00 €	30,00 €	67,5 €	7,00 €
1801 à 2000	16,00 €	9,60 €	8,00 €	51,20 €	32,00 €	72,0 €	7,50 €
>2000	17,00 €	10,20 €	8,50 €	54,40 €	34,00 €	76,5 €	8,00€

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : +10%

DEGRESSIVITE POUR LES ENFANTS : -5% pour le 2<sup>ème</sup>, -10% pour le troisième et suivants

## PERISCOLAIRE

	matin		soir		
QF	7h-8h30	7h30-8h30	16H30-17H30	16H45-18H	16H45-18H30
< 501	2,10 €	1,40 €	1,75 €	2,45 €	3,15 €
501 à 1000	2,40 €	1,60 €	2,00 €	2,80 €	3,60 €
DE 1001 à 1500	2,70 €	1,80 €	2,25 €	3,15 €	4,05 €
>1500	3,00 €	2,00 €	2,50 €	3,50 €	4,50 €
GOUTER COMPRIS					

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : +10%

**- personnel :****Délibération n° 2014-8- 6 : Cadeau de mariage**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer la somme de 150 € (cent cinquante euros) sous la forme d'un bon d'achat dans un magasin de son choix à Sandie Guimoyas, Adjoint Technique, à l'occasion de son mariage et autorise le Maire à régler la facture directement au fournisseur.

**Délibération n° 2014-8- 7 : paiement heures supplémentaires**

Le personnel d'animation du centre de loisirs a effectué des heures supplémentaires cet été notamment lors des mini-camps, bivouac et soirée pyjama. Compte tenu de l'activité actuelle au centre de loisirs, ces heures ne pourront être récupérées

Le Maire propose que ces heures leurs soient payées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à payer

14 heures supplémentaires à Christophe SERTEL, adjoint d'animation

28 heures supplémentaires à Isabelle MIGUET, adjoint d'animation  
Quant à Sandrine LATELLA, adjoint d'animation également mais à temps non complet, les heures effectuées seront réglées sous forme d'heures complémentaires.

### **Délibération n° 2014-8- 8 : adhésion à la fédération française de golf**

La commune doit s'affilier à la Fédération Française de Golf pour que le golf communal soit reconnu Golf Pitch & Putt.

Le coût annuel s'élève à 240€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'affilier la commune à la fédération Française de Golf pour que le golf communal soit reconnu Golf Pitch & Putt.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Hervé Delbègue demande le bilan de la fréquentation du golf :

L'inauguration du golf a eu lieu en juillet 2013. Un an après, on ne dénombre que 50% de renouvellement des abonnements.

Hervé Delbègue rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil avait décidé de ramener l'abonnement au 1<sup>er</sup> juillet de l'année et de proratiser au trimestre. Or il semblerait qu'il ait été évoqué dans un courrier reçu par les membres de l'association du golf club d'une proratisation au mois : quant est-il ?

Cette contradiction est peut-être une cause de la baisse des renouvellements ? C'est la question ouverte posée par Bernard Schong.

Le Maire répond qu'il n'en est pas certain : l'ouverture du golf a généré un part d'abonnements de complaisance et tous les adhérents n'ont pas encore renouvelé leur abonnement dont de nombreux membre du bureau de l'association !

A noter toutefois une belle progression du nombre d'abonnés corbelinois, ce qui est très positif.

Yves Diaz relate la dernière réunion avec l'association : outre les problèmes de la tonte et du ramassage des balles, il faut communiquer pour faire connaître le golf !

Pour en revenir à la proratisation, il convient effectivement d'acter par délibération le principe suivant : comme l'abonnement est annuel au 1<sup>er</sup> juillet de l'année. Il convient de proratiser au mois pour tout nouvel abonné pour prendre son abonnement en cours d'année d'où la délibération suivante :

### **Délibération n° 2014-8- 9 : tarification golf**

Par délibération n° 2014-7-4 du 3 juillet 2014, le conseil municipal avait décidé de ramener les abonnements de l'année civile au 1<sup>er</sup> juillet de l'année « n » au 30 juin de l'année « n+1 » et de proratiser les tarifs pour les abonnés actuels de l'ASGCC comme suit :

abonnement pris avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : l'abonnement est à 110€ pour une validité jusqu'au 30 juin 2015,

abonnement pris entre janvier et mars 2014, le montant annuel est ramené à 55 euros pour une validité jusqu'au 30 juin 2015,

abonnement pris à compter d'avril 2014 : rien à régler jusqu'au 30/06/15,

Il a été omis de mentionner les nouveaux abonnés qui prendraient leur abonnement en cours d'année : il est proposé de proratiser à 10€ par mois et de considérer que le mois de l'abonnement est dû dans sa totalité.

Le conseil municipal, après avoir voté à l'unanimité :

- FIXE les tarifs du golf communal comme suit :

<b>FORFAITS A LA JOURNEE</b>	
<b>Gratuit</b>	Moins de 14 ans
<b>12€ / jour</b>	Green Fee

<b>10€/jour</b>	Green Fee pour les membres de l'ASGCC et les membres des Golfs en réciprocité
<b>gratuit</b>	écoles de Corbelin
<b>50€/jour</b>	pour les groupes extérieurs : collèges, centre de loisirs ....
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b>	
<b>90 €</b>	de 14 à 18 ans / Etudiant / Demandeur d'Emploi
<b>110 €</b>	Personne membre de l'ASGCC
<b>150 €</b>	Personne extérieure Non Membre de l'ASGCC

- PRECISE que les abonnements annuels sont valables du 1<sup>er</sup> juillet de l'année n au 30 juin de l'année n+1 et que pour les actuels abonnés, le coût sera proratisé comme suit :  
abonnement pris avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : l'abonnement est à 110€ pour une validité jusqu'au 30 juin 2015,  
abonnement pris entre janvier et mars 2014, le montant annuel est ramené à 55 euros pour une validité jusqu'au 30 juin 2015,  
abonnement pris à compter d'avril 2014 : rien à régler jusqu'au 30/06/15,

- PRECISE que pour un nouvel abonné qui souhaiterait souscrire un abonnement en cours d'année ; il lui sera demandé 10€ par mois, du mois de souscription qui est dû en totalité jusqu'au mois de juin suivant.

### **Délibération n° 2014-8- 10 : emprunt : avenant au contrat de prêt n°006463601 contracté le 27 avril 2006 auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes**

La commune avait contracté en avril 2006 un prêt de 400 000€ auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour les travaux de rénovation du groupe scolaire. (taux fixe sur 18 ans 3.67%)  
Afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires imposées par la banque centrale, il convient de passer un avenant au contrat de prêt.

Il n'y a aucune charge supplémentaire pour la commune, l'avenant ne modifie que la clause 2.7 Indemnité de remboursement anticipé par l'ajout de cette mention :

*« L'emprunteur a la faculté de rembourser par anticipation son prêt, en partie ou en totalité. Le prêteur devra être prévenu au moins 5 jours ouvrés ou 7 jours calendaires à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception portant mention de la date précise du remboursement anticipé. »*

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cet avenant.

### **Délibération n° 2014-8- 11 : dénonciation de la convention d'occupation de la Casa Del Campo avec le Golf Club du Campanil, le Comité de Jumelage et Vin Terroir et Gastronomie.**

Le Maire souhaite dénoncer la convention d'occupation de la salle « Casa Del Campo » commune entre l'association du Golf Club du Campanil, le Comité de jumelage et Vin Terroir et Gastronomie.

Le Maire donne la parole à Yves Diaz. Ce dernier informe les conseillers que des conventions ont été établies en 2013 avec les associations corbelinoises qui occupent les salles communales.

Pour le cas de la Casa Del Campo : 2 articles sont à l'origine de la demande de dénonciation :

**« 2.5 – La commune ne pourra pas affecter « La Casa Del Campo » à une autre association tant que les trois associations occupantes actuelles seront solidaires et pérennes. La Casa Del Campo ne pourra accueillir plus de trois associations.**

**2.6 – Dans la mesure où l'une des trois associations venait à se désengager de la dite convention et libérer ce lieu, si la commune souhaiterait la substituer par une autre association**

**corbelinoise, elle devra le faire en concertation avec les deux associations restantes occupantes de « La Casa Del Campo ». »**

Ces 2 clauses paraissent exorbitantes dans la mesure où la commune, propriétaire du lieu, ne peut pas décider seule et dépend de l'avis des associations occupantes.

Frédéric Géhin demande pourquoi seule cette convention est visée ?

Il lui est répondu que seule cette convention contient ces clauses.

Frédéric Géhin comprend la position de la commune même si cela s'apparente à une « chasse aux sorcières » face à VTG dont le président est Christian Chaboud, ancien maire et au Comité de Jumelage présidée par Marie-Christine Signal, ancienne adjointe.

Yves Diaz répond qu'il n'a jamais été dit qu'on retirait l'occupation de cette salle aux associations actuelles et que pour information, c'est le golf club qui occupe la quasi-totalité du temps cet espace. Simplement la municipalité souhaite donner l'accès à cette salle pour faire des réunions et la prêter à d'autres associations.

Béatrice Berger précise que c'est à la suite de la demande des vétérans du foot qui recherchent une salle pour recevoir l'équipe adverse après les rencontres que la municipalité a étudié la convention et c'est là que ces 2 clauses ont attiré l'attention.

Annick Devoisin réagit aux propos de Frédéric Géhin sur « la chasse aux sorcières » et fait part de sa réflexion : n'est-ce pas le fait du prince que la dernière salle réalisée soit prêtée aux nouvelles associations dont deux créées à l'initiative de l'ancien Maire ? N'est-ce pas légitime après tout d'y penser ?

Bernard Schong demande si d'autres associations ont prêté leurs salles ? La réponse donnée est affirmative : entre autre, l'USC a prêté son local aux arrosants ...

Bernard Schong suppose que c'est la commune qui gèrera la salle ? Il conviendra effectivement de gérer l'occupation ou du moins établir un planning pour éviter toute superposition d'occupation !

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 4 voix contre (Mrs Schong, Meyer, Géhin et Delbègue) et 15 pour :

- DECIDE de résilier la convention d'occupation de la Casa Del Campo avec les associations du Golf Club du Campanil, le Comité de Jumelage et Vin Terroir et Gastronomie.

### **Délibération n° 2014-8- 12 : motion pour le maintien de la pharmacie de proximité**

Les conseillers ont été destinataires d'un courrier adressé par Mme Tardieu-Vogler, pharmacienne à Corbelin. Cette dernière dénonce le projet de réforme des professions réglementées initié par le gouvernement.

Le Maire donne la parole à Mme Tardieu-Vogler, présente dans l'assemblée. Elle rappelle les écueils que représenteraient le vote de ce projet de loi.

Frédéric Géhin reconnaît la légitimité de la demande des pharmaciens et de l'opportunité d'interpeler les élus nationaux mais est-ce le rôle du Conseil Municipal ?

Mme Tardieu est consciente que ce n'est pas la motion du conseil qui changera quelque chose mais elle voulait simplement attirer l'attention des élus locaux.

Le Maire propose d'adopter une motion pour soutenir la pharmacie de proximité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 16 voix pour et 3 abstentions (Mrs Schong Delbègue et Géhin) :

- ADOPTE la motion suivante :

Le conseil municipal demande solennellement aux élus nationaux

- de soutenir la pharmacie de proximité en conservant les règles d'installation des officines, à savoir une pour 2500 habitants et une seconde par tranche de 4500 habitants, garantissant à

tous les habitants un accès aux médicaments et évitant ainsi d'arriver à la même situation que les communes rurales connaissent avec la désertification médicale

### **Délibération n° 2014-8- 13 : Intégration au futur projet agro-environnemental et climatique porté par a communauté de communes de l'Isle Crémieu.**

Le nouveau fond européen FEADER 2014 – 2020 dont la priorité 4 est de « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie » a été mis en place récemment.

A ce titre, il est possible pour des structures locales de mettre en place un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à destination des exploitations agricoles du territoire dans le but de la préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface, de la biodiversité et des paysages.

La commune à la possibilité d'intégrer le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatique porté par la communauté de communes de l'Isle Crémieu et ses partenaires, afin de faire bénéficier à ses exploitations agricoles du dispositif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE à ce que la commune puisse intégrer le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatique porté par la Communauté de Communes de l'Isles Crémieu.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents et engager toutes les démarches nécessaires.

### **Délibération n° 2014-8- 14 : : Animation du repas des anciens : montant de la prestation et des charges au GUSO**

Le repas des anciens du 12 octobre sera animé par Pierre-Luc et Véronique MOINEL. Le coût total s'élève à 500€ charges sociales incluses versées au GUSO (Guichet Unique des Spectacles Occasionnels).

Considérant que la commune est adhérente au GUSO et non le CCAS, la déclaration préalable d'embauche et le paiement des charges ne peuvent être entrepris que par la commune. De ce fait, il est préférable que la commune prenne directement à sa charge le paiement de l'animation du repas des anciens.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le contrat avec Pierre-Luc et Véronique MOINEL,
- CHARGE le Maire d'entreprendre toutes les démarches auprès du GUSO,
- AUTORISE le Maire à régler la somme de 500 € (cinq cent euros) en compensation de la prestation, répartis comme suit :
  - 330 € à l'ordre de Jean-Pierre MOINEL pour le cadet et le déplacement
  - 170€ à l'ordre du GUSO pour les charges sociales.

### **- Questions diverses dont travaux des différentes commissions.**

Monique Favel :

présentation du CCAS :

Il est composé de 15 membres : 8 élus : le Maire qui est le Président, Monique FAVEL, Claude CARRIAS, Isabelle JACQUEMIN, Marie-Hélène LAJON, Frédéric GUILLERMARD, Anick DEVOISIN, Bernard SCHONG et 7 personnes issues de la société civile : Marie-Claude CADOUX, Martine RIGOLLET, Jacqueline TUREAU, Joseph THEVENET, Christiane POCHON, Christine SAINTHON, Anne-Marie NAIMOZ

Le CCAS est compétent pour attribuer des aides aux administrés en difficulté.

Il perpétue les actions en faveurs des anciens avec l'organisation du repas des « Cheveux Blancs » et le colis de fin d'année.

Au niveau des familles, la fête des mères est célébrée. Auparavant, une cérémonie était organisée pour recevoir toutes les familles qui avaient eu un enfant dans l'année. Faute de participants, le précédent CCAS avait lancé l'idée de faire une visite aux nouveaux parents et

d'offrir un livret de naissance. Le nouveau CCAS a décidé de relancer la cérémonie de la fête des mères pour l'année 2015.

Le nouveau conseil d'administration souhaite rompre l'isolement des personnes âgées en organisant des visites régulières à domicile : un groupe de bénévoles va être mis en place prochainement.

De même, il souhaiterait mettre en place d'un lieu d'accueil pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et leurs proches. Mme Favel a rencontré à ce sujet le docteur Antonioz-Blanc.

Au niveau social, la commune intervient également pour le service « téléalarme » proposé par le CCAS de Bourgoin-Jallieu. La commune a conventionné avec le Centre Social des Avenières pour mettre à disposition de la commune une monitrice pour le RAM (Relais d'assistantes Maternelles) et faire des permanences régulières au Moulin.

La commune a également ouvert un PIA (point info autonomie) sous l'égide du Conseil Général : il s'agit d'un lieu d'écoute et de conseil pour remplir des dossiers pour les personnes âgées. Une permanence est assurée le vendredi matin de 9h à 11h30 à l'agence postale communale.

Par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, la commune participe au CLH (Comité Local pour l'Habitat) pour l'attribution des logements sociaux.

Yves Diaz :

Patrimoine :

Il rappelle la Fête du Patrimoine qui se déroulera les 20 et 21 septembre avec l'exposition de peinture organisée par l'association Art et Passion et l'exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale préparée par la commission culture.

Béatrice Berger précise que cette exposition intitulée « Corbelin en 1914 » a demandé un énorme travail de la part de la Commission patrimoine et culture en collaboration avec l'association des amis de notre dame de compassion (pour le prêt de la chapelle notamment). Beaucoup de thèmes seront abordés : scènes de vie, anecdotes, costumes d'époque...

Vie sportive et associative :

Il poursuit ses rencontres avec les dirigeants d'association.

Bernard Schong l'interpelle pour savoir comment éthiquement il peut être président du Comité des Fêtes et adjoint aux associations ?

Il répond que rien légalement ne l'en empêche. Il a toujours fait la part des choses et s'est déjà abstenu dès que le conseil évoque le comité des fêtes. Il rappelle qu'il est président jusqu'au renouvellement du bureau du Comité des Fêtes.

Jérôme Lantuejol poursuit avec l'attribution d'un local pour le tennis club et un placard pour l'association Why Not.

François Manon :

SEDI (Syndicat Energies du Département de l'Isère) : le SEDI propose aux communes un groupement d'achat du gaz. Il travaillera avec le délégué des Avenières et d'un technicien du SEDI ; la commune aurait très certainement intérêt à participer à ce groupement d'achat.

SICTOM :

Le nouveau président a pris ses fonctions récemment. Ce syndicat est confronté à de gros problèmes de finances : un audit, demandé par le nouveau bureau, sera présenté en octobre prochain.

Frédéric Géhin précise que certains syndicats s'inspirent du SICTOM de Morestel pour les actions engagées. Il convient d'attendre le résultat de l'audit avant d'émettre tout commentaire sur la gestion de ce syndicat.

Recyclage des pneus : les pneus ne sont pas acceptés dans les déchèteries au motif que les garagistes sont tenus de les récupérer. Or avec le développement des ventes par internet, le dépôt sauvage dans les marais est en forte recrudescence. Le SICTOM, sensible à ce problème, va étudier leurs prises en charge par les déchèteries.

Frédéric Gehin demande ce qu'il advient de l'entretien des sentiers de randonnées initialement pris en charge par la communauté de communes la chaîne des Tisserands. François Manon rappelle que l'équipe municipale n'est en place que depuis 6 mois et que ce dossier est en cours...

Michel Lagache rappelle que le personnel communal est débordé et que ce problème d'entretien dépasse le cadre communal : il faut absolument travailler au niveau intercommunal : l'entretien des sentiers ne concerne pas seulement l'égoutage mais aussi le balisage qui nécessite des compétences particulières, d'où les limites de l'intervention du personnel communal ou même des bénévoles comme cela avait été proposé dans la discussion.

#### Yvon Debiez :

Commission jeunesse : elle s'est chargée d'encadrer la vogue et de faire appel à un maître chien pour assurer la sécurité. La vogue fut l'occasion de rencontrer les jeunes et de recenser leurs besoins : l'une des priorités est de trouver un lieu pour « s'ébrouer » sans gêner le voisinage. La commission réfléchit à associer les jeunes à des projets environnementaux. La discussion sur le terrain avec l'animateur du centre social sera la première chose à mettre en place.

#### Frédéric Guillermand :

Refonte distribution informatique de la mairie :

Le serveur informatique a été déplacé et le réseau étendu pour permettre l'accès à internet dans le bureau du maire et celui des adjoints. Ce dossier est en cours d'achèvement.

Illumination :

Il a fait un inventaire des guirlandes existantes : il y a beaucoup de casses et il est quasi impossible de les réparer ...

Téléphonie :

L'installation téléphonique de la Mairie est très ancienne (1993). Il étudie son éventuel remplacement et travaille sur les gains à faire sur les factures de téléphonie fixe et mobile, les abonnements internet...

#### Bernard Schong :

Lors de la réunion du CCAS qui s'est déroulé dans cette salle, il a été choqué de ne plus voir le portrait du président de la république : à son questionnement, il lui a été répondu que ce n'était pas obligatoire. Il souhaite lire au conseil une réponse d'une question écrite d'un parlementaire : « L'apposition dans les mairies de la photographie officielle du Président de la République et la présence du buste de la Marianne ne relèvent ni d'un texte législatif ou réglementaire ni d'une règle coutumière reconnue par la jurisprudence. Il est d'un usage courant et conforme à la tradition républicaine. Cette pratique, profondément ancrée dans notre démocratie, témoigne, au-delà de toute considération partisane, du respect qu'appellent les hautes fonctions exercées par le chef de l'État. » et insiste sur la dernière phrase.

Frédéric Guillermand lui répond que si le portrait du Président et la Marianne n'ont pas été « remis » dans cette salle, c'est uniquement à cause des travaux de rénovation et il attendait l'agencement du nouveau mobilier pour trouver la place adéquat de ces 2 symboles de la République !

#### Frédéric Géhin :

Il fait part au conseil d'une question d'un administré qui demande une limitation de vitesse route du Chansonnay. En effet, l'activité de 2 usines dans ce secteur engendre une forte circulation et une vitesse parfois excessive.

Le Maire charge Michel Lagache de s'occuper de ce dossier.

Annick Devoisin :

Médiathèque :

Les bénévoles ont travaillé à la remise en état des livres, à la réorganisation de l'agencement. Grâce à eux, il n'y a pas eu de fermeture cet été : les adhérents ont bien apprécié.

Gwénaél Penven :

Il tient à informer le conseil d'un incident lors du corso : le timon d'un char a cédé. Il serait peut être souhaitable d'en avertir le président de la société cantonale d'agriculture pour être plus vigilant sur l'état des chars des prochains comices. Il faudra également être plus vigilant pour le char des conscrits.

Michel Lagache :

Défense incendie :

70% des poteaux incendie ne sont pas aux normes : il va falloir travailler sérieusement sur ce dossier.

Entretien des fossés :

Le lancement d'une consultation pour l'entretien de 4.5km de fossés va être faite.

Fauchage et élagage des chemins :

La 2<sup>ème</sup> passe commencera d'ici 10 jours. Suite au décès de M. Boiton, la reprise de cet entretien par l'entreprise TP GONIN ne donne pas entièrement satisfaction.

Aurélie Santus :

Communication :

La commission travaille sur la parution d'un nouveau numéro de la gazette.

La commune a été sollicitée par un professionnel pour éditer un agenda à distribuer aux Corbelinois et financé par des annonceurs, à suivre...

Béatrice Berger :

Recensement du mobilier religieux par les services du conseil général :

La commune possède une Pieta (sculpture de la vierge en bois). Sur les conseils du Conseil Général, un dossier pour sa restauration a été déposé dans cadre du concours ARC-nucléart.

Recensement du petit patrimoine non religieux :

Un travail en partenariat avec la maison du patrimoine de Hières sur Amby a été engagé. Il est possible d'avoir une subvention pour restaurer un bien à condition qu'il soit accessible à tous et que la commune prenne en charge les travaux.

Plusieurs biens auraient besoins de restauration (les lavoirs, le campanil, ...) mais soit le coût étaient trop onéreux ou alors le bien pas assez accessible aux administrés. Le choix s'est porté sur la restauration du monument aux morts : puisque l'épée de la Marianne a été cassée et sa couronne de laurier a été volée.

Le dossier a été déposé...

Le Maire donne ensuite la parole à :

Raphaël Valbuena :

Il informe qu'une synthèse sur le rapport annuel des prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Corbelina été remise à chaque conseiller.

Ce document reprend les informations suivantes :



**1/\* Rapport sur l'eau**

\* Informations statistiques du service de l'eau

**(malgré l'augmentation de la population la consommation depuis 2011 ne cesse de baisser)**

\* Evolution du prix de l'eau

**(de 2004 à 2013 l'augmentation du prix de l'eau est 29%)**

\* Qualité de l'eau

**(L'eau distribuée sur la commune est de très bonne qualité, conforme aux limites réglementaires)**

\* Schéma de fonctionnement du réseau d'eau potable

\* Fiscalité 2014 sur l'eau (Documents de l'Agence de l'eau)

**2/\* Rapport sur l'assainissement collectif**

\* Informations statistiques du service de l'assainissement collectif

**(malgré l'augmentation de la population les rejets d'eaux usées depuis 2011 ne cessent de baisser)**

\* Evolution du prix de l'assainissement collectif

**(de 2004 à 2013 l'augmentation de l'assainissement collectif est 52%)**

\* Note sur le choix de l'assainissement collectif

**(Le choix de réaliser un assainissement collectif ne peut se faire qu'en milieu urbain ou lotissement)**

\* Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

**3/\* SPANC (Service Public de l'Assainissement non Collectif)**

\* Informations statistiques du service de l'assainissement non collectif

\* Evolution du prix de l'assainissement non collectif

\* Contrôles sur Corbelin

\* Information sur les aides à la réhabilitation d'un assainissement non collectif

**(Pour 2014 l'agence de l'eau a maintenue son aide de 3000,00€ a la rénovation ou mise en**

**conformité)**

\* Modification de la loi sur les périodicités des contrôles

**4/\* Tarification**

\* Tarif détaillé de facturation de l'eau

\* Tarif détaillé de l'assainissement collectif

\* Tarif détaillé de l'assainissement non collectif

**5/\* Informations générales**

\* Contact : **adresse, téléphone, les numéros d'urgences**

\* Informations sur les démarches administratives de l'eau

**(déménagement, emménagement, facturation, mode de règlement sachant de depuis juillet 2014 les abonnés ont la possibilité de mensualisation, que faire en cas de surconsommation )**

\* Tableau comparatif avec les E.P.I.C.I. voisins

\* Fonctionnement de la Station d'Épuration « NATUR'NET »

\* Ouvrages du Syndicat sur le territoire communal

\* Organigramme du Syndicat

Il rappelle que la biennale d'art et Passion se tiendra le week-end prochain à la salle polyvalente et accueillera un sculpteur italien qui sera accompagné par le Maire de Campo Ligure.

Le Maire profite de l'occasion pour préciser et réaffirmer qu'il est pour le jumelage mais il veut que le fonctionnement du comité de jumelage soit clarifié vis-à-vis de la municipalité. Il se déclare ravi de faire la connaissance du Maire de Campo-Ligure, Andrea Pastorino, lors de l'exposition.

**M. Bouhana :**

Il souhaite savoir si des réunions publiques seront proposées aux administrés : le maire répond par l'affirmative.

La séance est levée à 0h10

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT  
SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
SCHONG Bernard	

